

DELEGATION DE Madame Maribel BERNARD

D-2015/55

Marché des Capucins. Actualisation des tarifs des droits de place du marché et des parcs de stationnement des Capucins. Autorisation. Décision

Madame Maribel BERNARD, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 novembre 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le traité de concession du marché des Capucins et de ses nouveaux parcs de stationnement, confiant leur exploitation à la société « Les fils de Madame Géraud », pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

La société « Géraud » a formulé par courrier en date du 18 novembre 2014, une demande d'augmentation des tarifs applicables sur le site des Capucins : droits de place marché et parcs de stationnement.

Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de l'article 18 du contrat qui prévoit une actualisation annuelle des tarifs. Après examen, cette augmentation s'élèvera à 5 % des tarifs de façon uniforme pour le marché et pour les parcs de stationnement.

Conformément à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles doivent être consultées et, en application de l'article 18 du traité de concession, une délibération doit être présentée au Conseil Municipal.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer par le concessionnaire une augmentation de 5 % sur les tarifs des droits de place et de stationnement (tableau ci-joint) du marché des Capucins.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

MME BERNARD. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes là dans le cadre de l'actualisation des tarifs applicables sur le site des Capucins, actualisation qui est prévue dans le contrat que nous avons avec la société Géraud.

Après examen cette augmentation s'élèvera à 5% des tarifs de façon uniforme pour le marché et pour les parcs de stationnement.

J'aimerais ajouter quelques remarques qui sont que 5% d'augmentation ça représente 1 euro en valeur absolue. Il faut dire que c'est effectivement un marché qui fonctionne bien.

Vous dire que sur 5 ans ça représente 2,3% d'augmentation en moyenne annuelle.

Et enfin vous dire que concernant le parking, à cause de la loi Hamon nous serons amenés à refaire une tarification, puisque la tarification devra se faire au quart d'heure.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Une brève intervention qui n'étonnera pas Mme BERNARD puisque nous en avons déjà discuté et que j'ai déjà évoqué la problématique ici et en commission.

Pourquoi ne pas profiter aussi de la rénovation du marché des Capucins pour le doter de panneaux photovoltaïques sur la toiture ?

Excusez-moi de répéter les choses, mais là je crois qu'il y a une toiture qui se prête parfaitement à ce type d'équipement.

Je pense que nous pourrions également solliciter Géraud.

On va voter l'augmentation des tarifs, donc on va approuver l'augmentation des bénéfices de la société Géraud. Je pense que eux aussi ils peuvent jouer le jeu, et que, eux aussi, ils peuvent profiter de l'image de marque que leur donnera peut-être le premier grand marché de France couvert de toiture photovoltaïque.

Là aussi on a envie de dire banco. Proposez-le à Géraud. Que la Ville ne paie pas tout, je trouve ça tout à fait normal. Je pense que c'est un challenge intéressant pour l'image de notre ville et pour l'image du groupe Géraud.

Voyez, je suis très attaché, Monsieur le Maire, à l'image que peuvent donner les groupes privés qui travaillent dans notre ville. C'est pour ça que je fais même des suggestions à des groupes comme les Fils de Madame Géraud.

M. LE MAIRE. -

M. GUENRO

M. GUENRO. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons contre cette délibération pour trois raisons.

D'abord parce qu'avec une inflation de 0,5% en 2014, l'augmentation généralisée de 5% des tarifs est une hausse importante de 10 fois l'inflation qui, côté marché, risque de se répercuter sur les prix à l'étalage dans un contexte économique délicat pour les ménages.

Ensuite, sur la partie parking, l'augmentation uniforme de tous les tarifs, horaires, abonnements, etc., laisse à penser que bien que le parking soit dans une délégation de service public il n'a pas été question ici de voir comment ce parking pouvait s'inscrire dans des objectifs de politique publique de mobilité ou de stationnement.

On aurait pu imaginer ainsi une approche plus fine sur les tarifs, par exemple en baissant les abonnements de nuit pour ceux que l'on appelle les « pendulaires », qui sont contraints d'utiliser leur voiture pour aller travailler, ou au contraire augmenter le tarif horaire pour dissuader les clients du marché de venir en voiture au marché et les inciter aux modes doux.

Enfin, c'est sans doute le point le plus important et je rejoins Pierre HURMIC, il nous semble que nous manquons une occasion de rappeler au concessionnaire ses obligations contractuelles en termes de travaux, de toiture et de photovoltaïque, par exemple en conditionnant cette augmentation de tarifs à la mise en œuvre des travaux.

M. LE MAIRE. -

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil Municipal nous avons pu prendre connaissance du bilan d'activité et comptable du marché des Capucins.

Nous avons vu et pris bonne note que les charges extérieures avaient augmenté de 28%, ce qui sans doute justifie aussi ces augmentations.

Certes, l'augmentation est modeste pour certains tarifs horaires, mais elle ne redressera pas les comptes des Capucins, et en ces temps de crise nous voterons contre le principe de ces augmentations. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. SILVESTRE

M. SILVESTRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais appuyer ici et soutenir la demande des Verts et de M. HURMIC au nom de l'indispensable transition énergétique que nous devons mener, car à chaque occasion manquée c'est un peu de notre avenir qui part en fumée.

Je mettrais également une petite couche supplémentaire, de panneaux solaires bien sûr, sur le problème qu'on a évoqué tout à l'heure concernant le gymnase Ginko. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme BERNARD

MME BERNARD. -

Sur les panneaux solaires, M. HURMIC, M. SILVESTRE, soyez sûrs que je vais être attentive et qu'on va travailler avec les services là-dessus pour voir la visibilité de la chose.

Concernant les prix à l'étalage, je ne pense pas qu'il y ait une répercussion là-dessus. Vous savez qu'avec la loi Pinel les commerçants pourront valoriser leurs fonds de commerce. Donc je pense que c'est ça qu'il faut voir plutôt qu'autre chose.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Qui vote contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, je comptais vous annoncer une bonne nouvelle, à savoir la venue de Mme Ségolène Royal demain matin pour l'ouverture de nos Assises de l'Energie, mais elle vient de m'annoncer que finalement elle ne viendrait pas demain mais peut-être jeudi.

En tout cas je vous invite à participer à ces assises qui seront un grand moment au Palais des Congrès pendant trois jours.

Cette séance était la première de l'année, il n'est donc pas trop tard pour que je renouvelle les vœux que j'ai déjà adressés à la plupart d'entre-vous.

Je voudrais vous convier maintenant à un pot qui vous est offert dans les salons voisins de notre salle du Conseil, pot modeste, me prie de préciser M. Martinez.

A tout de suite et bonne soirée.

(La séance est levée à 18 h 07)

Augmentation des tarifs de 5%

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Variation
Droits de place (tarifs HT en euros)			
Revendeurs tous commerces, le m ² par mois	20,50	21,50	4,88%
Petits producteurs et maraîchers, le m ² par mois	10,35	10,80	4,35%
Commerçants non abonnés			
m ² par jour (occupation minimale de 4 m ²)	1,05	1,10	5,00%
Jours de fêtes Ouvertures exceptionnelles			
tarif complémentaire appliqué uniquement sur la surface de vente, le m ² par jour	3,30	3,45	4,55%
Tarifs horaires TTC en euros			
de 0 à 1h	1,35	1,40	3,70%
de 1h à 2h	3,05	3,20	5,00%
de 2h à 3h	4,60	4,80	4,35%
de 3h à 4h	6,10	6,40	4,92%
de 4h à 5h	7,60	8,00	5,26%
de 5h à 6h	8,60	9,05	5,23%
de 6h à 7h	9,60	10,10	5,21%
de 7h à 8h	10,70	11,25	5,14%
de 8h à 12h	12,20	12,80	4,92%
de 12h à 24h	18,30	19,20	4,92%
Tarifs abonnements TTC			
Abonnements mensuels			
Catégorie aérien			
Permanents	74,10	77,80	4,99%
Travail 7h-20h	54,80	57,55	5,02%
Marché 2h-15h	40,60	42,65	5,05%
Nuit	29,40	30,90	5,10%
2 roues	30,40	31,90	4,93%
Catégorie souterrain			
Place directe	54,80	57,55	5,02%
Place utilitaire	54,80	57,55	5,02%
Place secondaire	35,50	37,30	5,07%
Grand week-end	32,50	34,15	5,08%
Abonnements trimestriels			
Catégorie aérien			
Permanents	213,20	223,90	5,02%
Travail 7h-20h	147,20	154,60	5,03%
Marché 2h-15h	111,70	117,30	5,01%
Nuit	83,20	87,40	5,05%
Catégorie souterrain			
Place directe	157,30	165,20	5,02%
Place utilitaire	157,30	165,20	5,02%
Place secondaire	103,50	108,70	5,02%
Abonnements semestriels			
Catégorie aérien			
Permanents	416,20	437,00	5,00%
Travail 7h-20h	284,20	298,40	5,00%
Marché 2h-15h	213,20	223,90	5,02%
Catégorie souterrain			
Place directe	304,50	319,75	5,01%
Place utilitaire	304,50	319,75	5,01%
Place secondaire	203,00	213,15	5,00%
Abonnements annuels			
Catégorie aérien			
Permanents	822,20	863,30	5,00%
Travail 7h-20h	538,00	564,90	5,00%
Marché 2h-15h	416,20	437,00	5,00%
Catégorie souterrain			
Place directe	593,80	623,50	5,00%
Place utilitaire	593,80	623,50	5,00%
Place secondaire	395,90	415,70	5,00%